



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 février 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1997

Bail de location de locaux industriels consenti à la SA PROTEAUX

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 17 Février 1992, la Ville de Niort avait consenti à la SA PROTEAUX un contrat administratif de location pour les locaux sis 508 avenue de Limoges. Ce contrat prenait effet le 1er Octobre 1991 pour une durée de 5 années.

Il permettait de réaménager les conditions de location de cette société, locataire de la Ville de Niort depuis 1988, mais qui avait connu des difficultés en 1990 et avait été rachetée par une société holding.

Depuis cette date, la SA PROTEAUX a réussi à redresser sa situation et a parfaitement tenu ses engagements locatifs envers la Ville de Niort, s'acquittant régulièrement des loyers de retard et des loyers en cours.

Le contrat administratif de location étant arrivé à son terme, il convient aujourd'hui de le renouveler. Les deux parties ont souhaité mettre en place un bail commercial pour une durée de 9 années à compter du 1er Novembre 1996.

Le montant annuel du loyer est de 135.884,77 F H.T., après révision au 1.10.94, auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur, et la SA PROTEAUX assure le versement de ses loyers de retard trimestriellement jusqu'en avril 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le nouveau bail commercial entre la Ville de Niort et la SA PROTEAUX ;
- autoriser M. le Receveur Municipal à mettre en oeuvre les dispositions de ce bail ;
- préciser que les recettes en découlant sont inscrites au budget de la Ville de Niort sous fonction 929 98 compte 752.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD